

ANNONCES LEGALES

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Modification simplifiée n°1 du PLU de Pornic

Par délibération n° 2024-I-1 du 28 mars 2024, le Conseil Municipal de Pornic a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU). Le public est informé que cette mise à disposition aura lieu **du vendredi 26 avril 2024 au lundi 27 mai 2024 inclus**.

La modification envisagée du plan local d'urbanisme a pour objet de procéder à des adaptations (notamment en matière de coefficients de naturalité et de pleine terre, de clôtures, de hauteur, de performances énergétiques et environnementales du bâti) et clarifications (notamment en matière d'implantations, d'aspect extérieur des constructions, de volumétrie, de hauteur) du règlement.

Pendant toute la période de mise à disposition, un dossier de consultation et un registre permettant au public d'y consigner ses observations seront mis à la disposition du public à la mairie de Pornic et aux mairies annexes du Clion-sur-Mer et de Sainte-Marie-sur-Mer, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant toute la période de mise à disposition, le public pourra également adresser ses observations écrites par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique.plu@pornic.fr, en précisant en objet la mention « mise à disposition du public relative à la modification simplifiée n°1 du PLU », ou par voie postale en adressant un courrier à l'attention de M. le Maire, BP 1409, 44210 PORNIC.

Le dossier est également accessible, pendant toute la période de mise à disposition du public, sur le site internet de la Ville de Pornic : www.pornic.fr.

A l'issue de la mise à disposition, un bilan sera présenté au conseil municipal qui en délibèrera et adoptera le projet de modification éventuellement modifié pour tenir compte, par délibération motivée, des avis émis par les personnes publiques associées (PPA) et des observations du public.



le Maire,

Jean-Michel Beyer